Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250715-D2025-200-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/07/2025
Publication : 16/07/2025

# DÉCISION
# CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE D'EURE- ET-LOIR POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE EN EURE-ET-LOIR

1.4 - Autres contrats

GS/DM/IG/CB/FP
N°2025-200

***Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,***

***Vu*** *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024278-0001 du 4 octobre 2024,*
***Vu*** *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
***Vu*** *le n°3 de la délibération n°2021-075B du Conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution au Président pour arrêter la liquidation des subventions et participations aux organismes extérieurs d'un montant inférieur à 23 000€ et prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de ses avenants conclus sans effet financier pour la Communauté d'agglomération ou ayant pour objet la perception d'une recette non fiscale ou dont les engagements financiers sont inférieurs à 23 000€ HT sur un exercice civil,*
***Vu*** *le projet de convention de partenariat avec la Médiathèque d'Eure-et-Loir (MDEL) du Conseil départemental d'Eure-et-Loir, pour le développement de la lecture publique en Eure-et-Loir,*

**Considérant** que la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux souhaite conclure un partenariat avec la MDEL du Conseil départemental d'Eure-et-Loir, pour le développement de la lecture publique en Eure-et-Loir,
**Considérant** qu'il s'agit d'une coopération sur des évènements culturels et d'une mise en cohérence des actions portées sur le territoire dans le domaine de la lecture publique, en particulier les projets d'actions en faveur de l'élargissement des publics ou d'accompagnement et de formation des usagers aux nouvelles pratiques culturelles et numériques,
**Considérant** qu'il convient de régler par convention les modalités du partenariat entre les deux parties,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250715-D2025-200-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/07/2025
Publication : 16/07/2025

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 : DE CONCLURE** une convention de partenariat avec la MDEL du Conseil départemental d'Eure-et-Loir pour le développement de la lecture publique en Eure-et-Loir pour une durée d'un an, à compter de la date de la signature par les deux parties, avec une reconduction tacite, dans la limite d'une durée totale maximum de 5 ans.

**ARTICLE 2 : DE CHARGER** Monsieur le Manager de Transition et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3 : DE PRECISER** qu'une ampliation de la décision sera notifiée au Conseil Départemental d'Eure-et-Loir.

**ARTICLE 4 : D'INFORMER** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 15/07/2025

Le Président

Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 15/07/2025